

Référence : note n° 124/ARM/BA107/BISMA0J.107/NP du 29 septembre 2022

Subordination : commandant de la base aérienne

Missions : - Assurer le commandement du BISMA
- Conseiller le commandement en terme de soutiens dans les domaines AGSC, SIC hors aéro et INFRA et en animer l'interface avec les unités de la base aérienne ;
- Assurer la fonction de RQI et de responsable infrastructure ;
- Assurer les missions qui lui sont déléguées par le commandant de la base aérienne.

TACHES CONSTITUTIVES DU POSTE

Commandant d'unité, il assure toutes les prérogatives associées à cette fonction.

Interlocuteur privilégié des chaînes locales de soutien afin de garantir la bonne réalisation des activités de la base aérienne, il peut s'appuyer sur des correspondants ou des compétences détenues au sein du BISMA 0J.107 ou dans une autre unité de la base aérienne 107. Par ailleurs, il est en charge de la maîtrise des risques, au sens du contrôle interne, de la base aérienne.

Ainsi, il est plus particulièrement en charge :

En termes de soutiens communs et spécialisés :

- De recueillir, de synthétiser et de prioriser les besoins de la base aérienne ;
- D'élaborer les contrats de service afférents et d'en suivre l'exécution ;
- De préparer les arbitrages des planifications ;
- D'établir la QSR sur la base aérienne ;
- De préparer et participer aux réunions de coordination au sein de la BdD.

En termes de soutiens spécifiques :

- De coordonner et d'assurer le suivi de l'instruction des dossiers ;
- D'assurer, pour le commandant de la base aérienne, le suivi des ressources financières allouées ;
- D'exercer le contrôle de gestion ;
- D'exercer pour le commandant de la base aérienne, le contrôle interne de deuxième niveau ;
- D'exercer le contrôle interne de premier niveau sur tous les processus qui ne sont pas expressément confiés à une autre autorité de la base aérienne.

Au titre de délégations du commandant de la base aérienne, le chef du BISMA peut :

- Autoriser les dépenses imputées sur l'UO AA02 d'après les expressions de besoin des unités sur délégation du commandant de base ;
- Participer en tant que conseiller du BRH à la juste répartition du personnel mécanicien non officier de la base aérienne ;

Les attributions du chef BISMA en qualité de RQ1 sont définies dans le Manuel de Surveillance (MUS) de l'armée de l'air et de l'espace sur le site du CDTAA.